

NOM DU PORTEUR DE PROJET :				Date dépôt de demande :
NOM DU PROJET :				Date COTECH :
TERRITOIRE :	Fiche Action n° 3 : PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DU GAL			Date COPROG :

Critère éliminatoire si le projet ne rentre pas dans notre stratégie locale de développement				
	OUI /NON		Commentaires :	
Le projet s'inscrit-il dans notre stratégie locale de développement ?	SI NON : éliminatoire			
Critères généraux du projet				
	Note COTECH	Note COPROG	Note de	Commentaires
Intégration de la stratégie locale de développement				Outil d'aide à la sélection
Le projet ne répond pas à un objectif opérationnel (0 point)				0 point : si le projet s'inscrit dans la stratégie locale de développement mais ne répond à aucun objectif opérationnel de la Fiche Action.
Le projet répond à un objectif opérationnel (1 point)				1 point : si le projet s'inscrit dans la stratégie locale de développement et répond à un objectif opérationnel de la Fiche Action.
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels (2 points)				2 points : si le projet s'inscrit dans la stratégie locale de développement et répond à deux ou plus de deux objectifs opérationnels de la Fiche Action.
Rayonnement du projet				
Le projet de coopération rayonne sur une ou plusieurs communes du GAL de l'Artois (infra EPCI) (0 point)				
Le projet de coopération rayonne à l'échelle d'un EPCI du GAL de l'Artois (1 point)				
Le projet de coopération rayonne à l'échelle du GAL de l'Artois (2 points)				Le rayonnement du projet est défini à partir du public bénéficiaire du projet (clients, patients, spectateurs, usagers...) : le public bénéficiaire du projet est issu d'une ou plusieurs communes, de toutes les communes du GAL ou au-delà.
Dimension partenariale / accord de coopération				
L'accord de coopération implique des partenaires d'une même région (0 point)				
L'accord de coopération implique des partenaires de différentes régions françaises (1 point)				Il s'agit ici d'évaluer la dimension partenariale du projet à partir des partenaires signataires de l'accord de coopération : les partenaires du projet sont issus d'une même région, de différentes régions françaises ou du territoire européen.
L'accord de coopération implique au moins un partenaire européen (2 points)				
Dimension partenariale / pluralité des acteurs				
Le projet implique un seul acteur issu du GAL de l'Artois (0 point)				Il s'agit ici d'évaluer la dimension partenariale du projet à partir de l'ensemble des acteurs associés. Association d'un ou plusieurs acteurs, partenaires : consultation, concertation, partenariat pour la création (co-création) de nouveaux projets ou de nouvelles offres.
Le projet associe plusieurs acteurs issus du GAL de l'Artois (1 point)				La présence d'un partenaire (justificatif, éventuelle formalisation) est attendue dans le descriptif du projet dans la demande d'aide et/ou lors de l'audition. Etant entendu qu'un partenaire financier (cofinancier) ne peut être considéré dans ce cadre.
Faisabilité technique et économique				
Le porteur de projet ne démontre pas la faisabilité de son projet (0 point)				Il point : si le porteur de projet n'est pas accompagné par une structure (accompagnement à la création d'activités, expert thématique ...), ne démontre pas avoir évalué la faisabilité de son projet, ne justifie d'aucune formation ou expérience significative en lien avec le projet.
Le porteur de projet démontre la faisabilité de son projet (1 point)				1 point : si le porteur de projet est accompagné par une structure (accompagnement à la création d'activités, expert thématique ...) ou démontre avoir évalué la faisabilité de son projet, ou justifie d'une formation ou d'une expérience significative en lien avec le projet
Innovation et nouveauté				
Le projet existe déjà sur le territoire du GAL (0 point)				
Le projet existe mais apporte une amélioration (1 point)				L'innovation peut être technique, de produit ou d'usage, d'organisation, sociale... Elle est présentée dans le descriptif du projet dans la demande d'aide et/ou lors de l'audition. Le porteur de projet veille à argumenter également si le projet est innovant dans le contexte de notre territoire, ou s'il a une dimension innovante au-delà du territoire du GAL.
Le projet est nouveau sur le territoire du GAL (2 points)				Un projet peut être innovant sur le territoire du GAL alors qu'il ne le serait pas sur un territoire à côté plus avancé sur une thématique.
Le projet est nouveau à l'échelle du GAL mais aussi régionale ou nationale (3 points)				Le projet peut au contraire présenter une innovation reconnue au delà du territoire du GAL.
Impact sur le développement territorial et/ou économique				
Le projet n'a pas d'impact (0 point)				0 point : si le projet n'a pas d'impact.
Le projet contribue au maintien des activités existantes (1 point)				1 point : si le projet contribue au maintien des activités existantes.
Le projet a un impact sur le développement d'activités existantes et/ou en création d'une nouvelle activité (2 points)				2 points : si le projet permet ou contribue au développement d'une activité existante et/ou à la création d'une nouvelle activité
Inclusion sociale				
Le projet ne prend pas en compte une dimension de l'inclusion sociale (0 point)				Les dimensions de l'inclusion sociale sont notamment : accessibilité, accessibilité sociale, insertion, lien intergénérationnel, publics spécifiques.
Le projet prend en compte une dimension de l'inclusion sociale (1 point)				Le porteur de projet argumente ce point dans la description du projet dans la demande d'aide et/ou lors de l'audition (en lien avec la valeur ajoutée du projet)
Impact sur l'emploi				
Le projet n'a pas d'impact sur l'emploi local (0 point)				
Le projet maintient l'emploi local (1 point)				La création d'emplois sera considérée si « Seuls les emplois créés réellement créés doivent être comptabilisés » ou qui exclut les emplois managés. Il s'agit de l'emploi lorsque le poste est opérationnel (...). Le travail bénévole ne doit pas être compté, mais le travail indépendant est inclus. L'indicateur est calculé en ETP : par conséquent, si un emploi existant à mi-temps est transformé en emploi à temps plein, la valeur de l'indicateur est de 0,5. Pour comparer un emploi ETP créé, la durée du contrat doit être d'un an ou plus (par exemple, un contrat à 100 % pendant 6 mois vaut 0,5). » (Source : Région Hauts-de-France, Direction Europe)
Le projet participe à la création de poste (2 points)				Le projet permet le maintien d'emploi : emplois existants, qui sont en danger ou qui seraient perdus en l'absence de l'aide (source : Région Hauts-de-France, Direction de la qualité et de la performance)
Total des points Critères généraux (1)	0	0	/16	Le porteur de projet argumente ce point dans la demande d'aide et/ou lors de l'audition (en lien avec la valeur ajoutée du projet).

Critères spécifiques en rapport à la fiche action				
	Note COTECH	Note COPROG	Note de	Commentaires
FA 3 : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL				Outil d'aide à la sélection
Plus value de la coopération				
Le projet n'a pas la capacité à être reproduit ou adapté par d'autres territoires (0 point)				
Le projet a la capacité à être reproduit ou adapté par d'autres territoires (2 points)				Le projet peut être reproduit ou adapté par d'autres territoires grâce à une documentation accessible, une diffusion des résultats et/ou une adaptabilité à d'autres contextes socio-économiques (un ou plusieurs lieux sont attendus au terme de la coopération afin d'évaluer ce critère).
Développement et création de réseau				
Le projet ne permet pas la création d'un nouveau réseau ni l'extension d'un réseau existant (0 point)				
Le projet permet d'étendre un réseau existant (1 point)				Le projet permet d'étendre un réseau existant ou de créer un nouveau réseau.
Le projet permet la création d'un nouveau réseau (2 points)				
Total des points critères spécifiques en rapport avec la fiche action (2)	0	0	/4	
TOTAL des points (1+2)	0	0	/20	

Note supérieure ou égale à 10, le projet est accepté  
Note inférieure à 10, le projet est ajourné  
Si au deuxième passage en Comité de programmation, la note est inférieure à 10, le dossier est refusé

Commentaires sur le projet :

